

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN

Titulaire

M Ou Mme Yoffo Gboze
19 rue Boris elmond
94000 Creteil

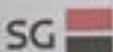
Agence de domiciliation

CRETEIL LA BRECHE
3 b rue des archives
94000 Creteil

RIB	Banque	Guichet	Compte	Clé RIB
	30003	04150	00050243535	93

IBAN FR76 3000 3041 5000 0502 4353 593

BIC SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN

Titulaire

M Ou Mme Yoffo Gboze
19 rue Boris elmond
94000 Creteil

Agence de domiciliation

CRETEIL LA BRECHE
3 b rue des archives
94000 Creteil

RIB	Banque	Guichet	Compte	Clé RIB
	30003	04150	00050243535	93

IBAN FR76 3000 3041 5000 0502 4353 593

BIC SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN

Titulaire

M Ou Mme Yoffo Gboze
19 rue Boris elmond
94000 Creteil

Agence de domiciliation

CRETEIL LA BRECHE
3 b rue des archives
94000 Creteil

RIB	Banque	Guichet	Compte	Clé RIB
	30003	04150	00050243535	93

IBAN FR76 3000 3041 5000 0502 4353 593

BIC SOGEFRPP



Adresse : 35 RUE DU BUISSON
77100 MONTREAU-FRANCAIS

Carte valable jusqu'au : 26.11.2035
délivrée le : 27.11.2020

par : PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE (77)

Signature de l'autorité : Le Préfet

Thierry COUDERT

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

1. IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :
 Le soussigné(e) : _____
 Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____
 Adresse : _____ Code postal : 77130 Canton : Montesson (Val de France)

2. NATURE DES TRAVAUX
 L'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date du commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux.
 Matrice : _____
☐ autre qu'environ le nature des local à usage d'habitation
 Les travaux sont réalisés dans :
☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des locaux affectés exclusivement à l'habitation situés dans un local affecté pour moins de 10 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de : _____
 millions de l'hectare
☐ un local exclusivement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage
 Adresse : _____ Canton : _____ Code postal : _____
 dont je suis : Propriétaire ☐ autre qu'environ nature qualité

3. NATURE DES TRAVAUX
 L'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :
☒ n'ont pas été réalisés, ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, dérivant de la structure et la rigueur de l'ouvrage, ni la construction des façades (hors revêtement)
☒ n'ont pas été réalisés, ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, dérivant de la structure et la rigueur de l'ouvrage, ni la construction des façades (hors revêtement)
 Cocher les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne dérivent pas de la structure ou la rigueur de l'ouvrage ☐ balcons extérieurs ☐ chaînes latérales ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques
☐ système de chauffage pour les immeubles situés en métropole
 NB : tous autres travaux sont sans incidence sur la qualité des locaux.
☐ n'ont pas été réalisés, ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, dérivant de la structure et la rigueur de l'ouvrage, ni la construction des façades (hors revêtement)
☐ n'ont pas été réalisés, ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, dérivant de la structure et la rigueur de l'ouvrage, ni la construction des façades (hors revêtement)
☐ L'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la faïence, la pose, l'installation ou l'entretien des menuiseries, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1) de l'article 309 quant au code général des impôts - CGI et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).
☐ L'atteste que les travaux ont la nature de travaux réalisés indépendamment des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

4. CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES
 Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou autres documents que les entreprises prestataires jusqu'en 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et se charge à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

5. Si les mentions portées sur l'attestation n'ont pas été vérifiées de votre fait et ont pu donner lieu à l'application incorrecte du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenus au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payée au taux de :
 - 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
 - 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux réalisés qui leur sont indissociablement liés.

Fait à : Montesson (Val de France) le 28/03/2010

Signature du client ou de son représentant



¹ Pour simplifier cette attestation, copier les cases correspondant à votre situation et compléter les rubriques en gras. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.